



# AMIANTE SS4

## OPÉRATEUR

### CONTEXTE

Arrêté du 23 février 2012 définissant les modalités de la formation des travailleurs à la prévention des risques liés à l'amiante.

### OBJECTIF

Acquérir les connaissances permettant d'intervenir dans un milieu amianté en respectant les procédures de sécurités et d'organisation d'un chantier.

### CONTENU

#### • Module théorique :

- Risque amiante
- Réglementation
- Application des mesures de prévention
- Protocole d'intervention

#### • Module pratique :

- Mise en application d'un cas concret en chantier école

## PUBLIC

Tout travailleur chargé d'exécuter des travaux sur des produits amiantés, et/ou d'installer, de faire fonctionner et d'entretenir les matériels contenant de l'amiante qui lui sont confiés, dans le respect des procédures ou du mode opératoire.

## PRÉREQUIS

- **Formation initiale** : maîtrise du français (oral et écrit) + aptitude médicale de moins de deux ans avec non contre-indication au poste de travail
- **Formation recyclage** : maîtrise du français (oral et écrit) + aptitude médicale de moins de deux ans avec non contre-indication au poste de travail + attestation de compétence en cours de validité

## MOYENS PÉDAGOGIQUES SPÉCIFIQUES

- Théorique et mise en pratique en chantier école (zone de travail, SAS, étude de cas...)
- Un support de formation est remis à chaque stagiaire.

## ÉVALUATION

Théorique et pratique.

## DOCUMENTS DÉLIVRÉS SI RÉUSSITE DE L'ÉVALUATION

Attestation de compétence avec durée de validité 3 ans.

## PRIX ET DURÉE

- Formation initiale : 14 heures : 500€ HT/pers.
- Formation recyclage : 7 heures : 250€ HT/pers.

## NOTA

Formation inter ou intra entreprise sur demande avec maximum 10 stagiaires par session.